

# En 1844, Montréal devenait la capitale du Canada-Uni

Michel Gagné, AQÉP

**E**n 1791, le Parlement britannique votait l'Acte constitutionnel divisant la colonie en deux provinces: le Haut et le Bas-Canada. Dès lors, on procède à la création d'une Assemblée législative bas-canadienne. De 1838 à 1841, l'Assemblée est remplacée par un Conseil spécial, qui se réunit au Château de Ramezay (ill. 1). La loi la plus importante adoptée par ce Conseil fut l'Acte d'Union des deux Canadas. Adopté le 14 novembre 1839, l'Acte fut sanctionné à Londres le 23 juillet 1840 et proclamé le 10 février.

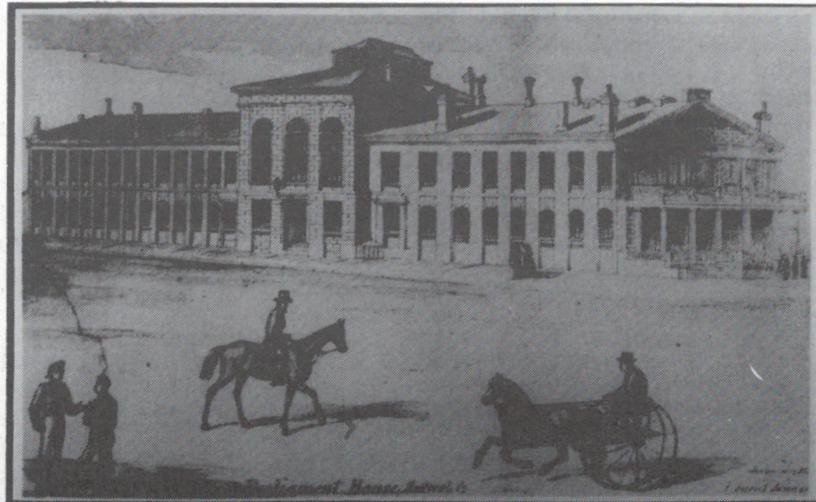
La proclamation de l'Acte d'Union amène alors la création d'une Assemblée législative de la province du Canada. Le choix du site de la capitale alimente les débats, mais le gouverneur tranche la question en favorisant la ville de Kingston (1841-1843). Après de nombreuses critiques de la part des parlementaires, ce choix est remis en question. En 1843, on décide finalement de déménager le Parlement. Les discussions sur le choix d'une autre ville alimentent de nouveau les débats. On propose l'alternance entre Québec et Montréal, mais, ayant jugé l'idée trop onéreuse, on opte pour l'établissement d'une capitale permanente.

Le comité du Conseil exécutif chargé de l'étude recommande alors Montréal comme siège permanent du gouvernement de l'Union. L'Assemblée donne suite au rapport du comité et confirme Montréal à cet titre. Le gouvernement installe alors le nouveau Parlement au Marché Sainte-Anne (ill. 2). L'Assemblée législative

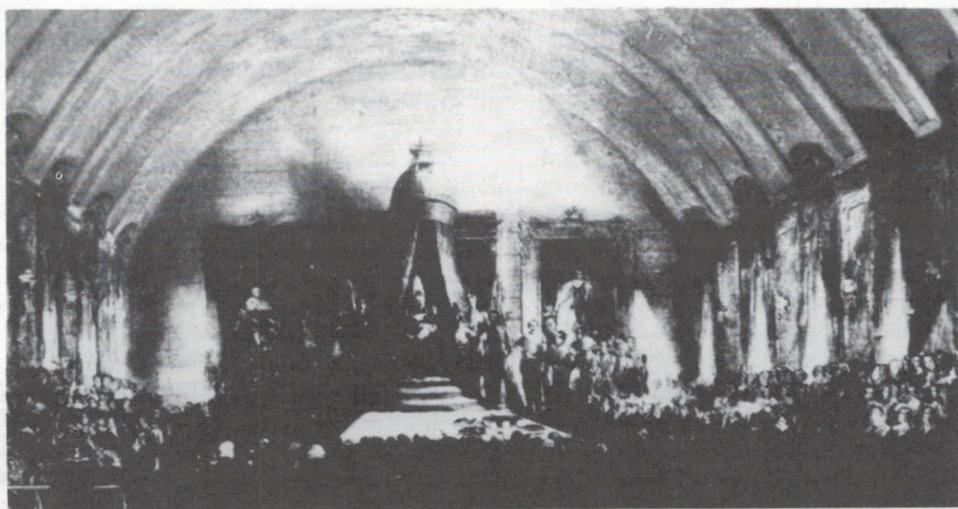
vaysiéger du 28 novembre 1844 au 25 avril 1849. Ces cinq années constitueront l'une des périodes les plus mouvementées de la politique canadienne. Voyons-en les principaux



Ill. 1



Ills. 2 – Marché Sainte-Anne. Vue extérieure de l'édifice et vue de la salle où siégeait le Conseil législatif. (Coll. ANC).



événements et personnages qui ont marqué cette époque.

La première session s'ouvre le 28 novembre 1844 pour se terminer en mars 1845. L'une des premières décisions prises par les parlementaires fut de demander à la reine Victoria (ill. 3) une amnistie générale pour les Bas-Canadiens ayant participé à la Rébellion de 1837-38. L'amnistie ne sera toutefois accordée qu'en 1849 (nous reviendrons plus loin sur ce sujet). On vota toutefois, lors de



le creusement du lac Saint-Pierre (ill. 6). Au cours de l'année, les députés sont appelés à voter une loi visant à réorganiser la milice pour la défense du pays, car les frontières de l'Orégon (ill. 7) constituaient à cette époque un objet de litige entre les États-Unis et l'Angleterre.

Durant la session, une loi est votée pour favoriser la fréquentation scolaire. Les parents se voient ainsi soumis à verser une mensualité pour chaque enfant, présent ou non en classe. La Chambre demande aussi à la reine d'assurer le transport du courrier entre l'Angleterre et le Canada, à raison de deux fois par mois au lieu d'une seule. Un second rapport sur les pertes subies par les citoyens durant la Rébellion de 1837-38 est soumis, mais, comme aucun règlement n'est proposé, il ne sera pas retenu.



III. 4

Kingston. Le 11 mai 1847, il est confirmé au poste de Receveur général du Canada-Uni. À la suite de virulents débats, en 1849, il provoque en duel William Hum Blake, le solliciteur général du Haut-Canada. L'affrontement n'aura heureusement pas lieu. Macdonald deviendra premier ministre du Canada à deux reprises, de 1867 à 1873 et de 1878 à 1891.

La deuxième session débute le 20 mars 1846 pour se terminer le 9 juin. Parmi les mesures adoptées, on retrouve celle venant en aide aux victimes de la conflagration du quartier Saint-Roch, à Québec. On vote aussi 500 000£ pour l'achèvement du canal Welland (ill. 5), l'amélioration des canaux du Saint-Laurent et



III. 5



III. 6 – Le lac Saint-Pierre (38 x 11 km) est situé dans le fleuve Saint-Laurent, à proximité de Trois-Rivières.



III. 7



III. 8

et dépendre des autorités cléricales. Le projet de Macdonald, qui s'appliquait à toutes les communautés et classes sociales, avait pour but de mettre l'enseignement à la portée du peuple et de faire bénéficier tout le monde des avantages de l'éducation.

Le 30 janvier 1847, Lord Elgin devient le nouveau gouverneur général du Canada-Uni. À l'ouverture de la session suivante, le 2 juin, il constate que les francophones ne sont pas suffisamment représentés. Il dépose alors des mesures pour redresser la situation. Sa prise de position causera toutefois certains remous et aura pour conséquence de faire perdre à Montréal son titre de capitale.

Au cours de la même année, John A. Macdonald revient en force et propose le premier projet de loi de sa carrière concernant la politique universitaire. Il fonde son argument sur le principe d'une organisation en collège et sur un contrôle confessionnel de l'université. Toutes les institutions de l'époque, dont le collège Queen's (ill. 8), qui allait devenir l'université du même nom en 1877, devaient être réorganisées

Au début de décembre 1847, Lord Elgin procède à la dissolution du Parlement. Des élections suivent et la population porte au pouvoir les Réformistes. L'une des personnalités les plus en vue de l'époque, Joseph Howe (ill. 9), est nommé secrétaire provincial de la première colonie britannique à obtenir un gouvernement responsable. Ses fonctions l'amèneront à siéger au Parlement du Marché Sainte-Anne, à Montréal. À la convocation du nouveau Parlement, le 28 février 1848, le nouvel exécutif est formé du tandem Lafontaine-Baldwin (ill. 10). La session sera de courte durée et le reste de l'année sera consacré à la mise au point des projets de loi.

Lorsque le Haut et le Bas-Canada se soulèvent en 1837, l'Angleterre demande à Lord Durham d'enquêter sur place. Son rapport préconise un gouvernement responsable.



III. 9



III. 10

l'union politique du Haut et du Bas-Canada et l'assimilation des Canadiens français. En 1847, le nouveau gouverneur, Lord James Bruce Elgin arrive au Canada. Sa mission est d'appliquer les mesures recommandées par Durham. Il sera toutefois plus sympathique à la cause des francophones et travaillera à la sauvegarde de leurs droits. En 1848, il devient l'un des Pères du Gouvernement responsable en compagnie de Robert Baldwin, Joseph Howe, William Lyon Mackenzie et Louis-Hippolyte LaFontaine (ill. 11).

William Lyon Mackenzie est celui qui dirigea la Rébellion de 1837 dans le Haut-Canada. À la suite des incidents, il dut s'exiler aux États-Unis. Mackenzie, qui avait toujours combattu pour l'idée d'un gouvernement responsable, se voit accorder, en 1849, l'autorisation de rentrer au Canada par le nouveau gouvernement réformiste, dirigé par Baldwin et LaFontaine. Il se lancera en politique et deviendra membre de l'Assemblée législative, en 1852, alors que le Parlement siège à Québec. Malgré que Mackenzie n'ait pas siégé à Montréal, il demeure qu'il est l'un des instigateurs du gouvernement responsable qui vit le jour à Montréal.

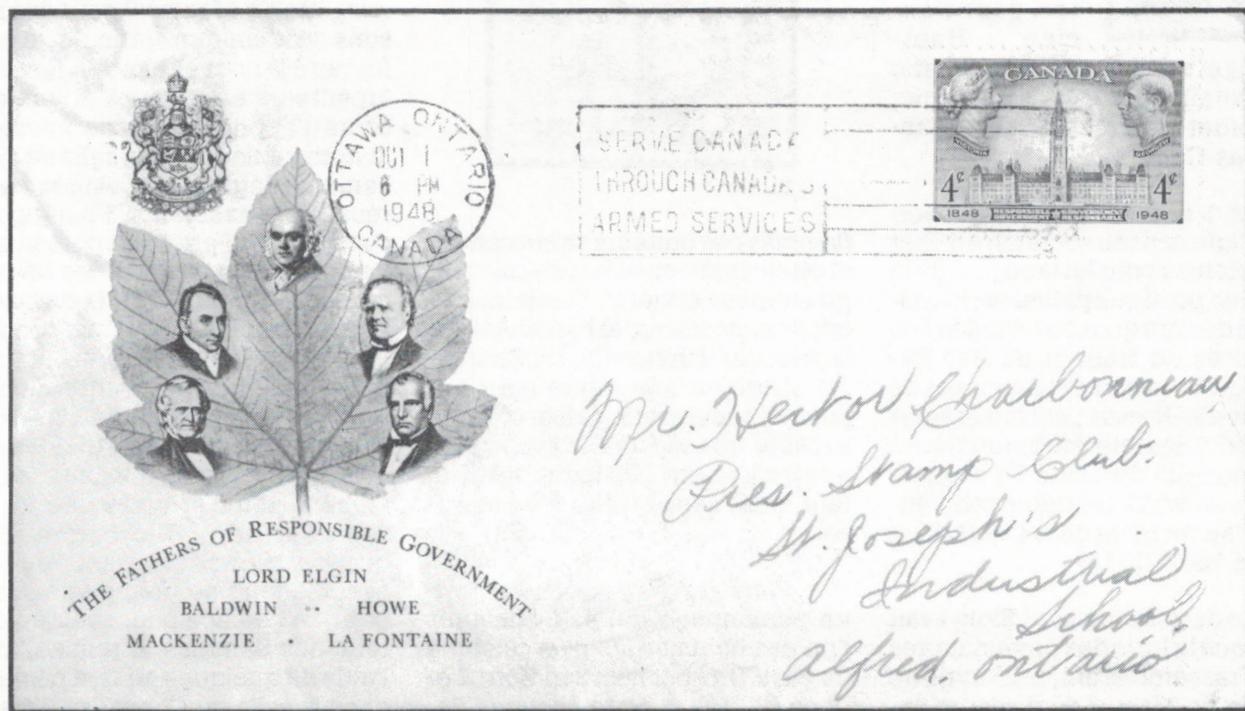
Un autre personnage s'ayant illustré à l'époque où l'Assemblée

délibérait dans l'enceinte du Marché Sainte-Anne est George Brown (ill. 12). Il reçut sa première nomination politique au printemps de 1848. Le nouveau gouvernement réformiste, qui voulait remercier l'éditorialiste du *Globe* pour services rendus, tout en étant désireux de dénoncer les abus de l'administration précédente et d'appliquer de nouvelles réformes, nomme Brown à la tête d'une commission d'enquête sur les institutions pénitentiaires. Le dépôt du rapport a des répercussions jusqu'au Parlement. Brown adressait plusieurs griefs, entre autres à Henry Smith, membre d'une vieille famille conservatrice de Kingston. John A. Macdonald, qui était un ami de la famille en plus d'être député du comté, prit la défense de Smith. Au cours de la session de 1849, Macdonald soumet certains aspects de la question à l'Assemblée et accuse George Brown d'avoir transformé la vérité.

35



III. 12



III. 11 – Pli premier jour célébrant le centenaire de l'instauration du gouvernement responsable au Canada-Uni.

Comme réplique, Brown utilise son journal (*le Globe*) pour répondre aux attaques de son adversaire. Une guerre sans merci débutait entre les deux hommes.

**36** À l'accalmie politique succède une session mouvementée. Le gouverneur Elgin ouvre la session le 18 janvier 1849 en annonçant le rétablissement du français comme l'une des deux langues officielles de la province du Canada et la proclamation de l'amnistie générale pour tous ceux ayant pris part au mouvement de rébellion. Malgré une session chargée, les débats – qui opposèrent Louis-Joseph Papineau (ill. 13) et Louis-Hippolyte LaFontaine – portèrent principalement sur le projet de loi prévoyant le versement d'indemnités à ceux qui avaient subi des dommages lors de cette insurrection de 1837-38. Certains



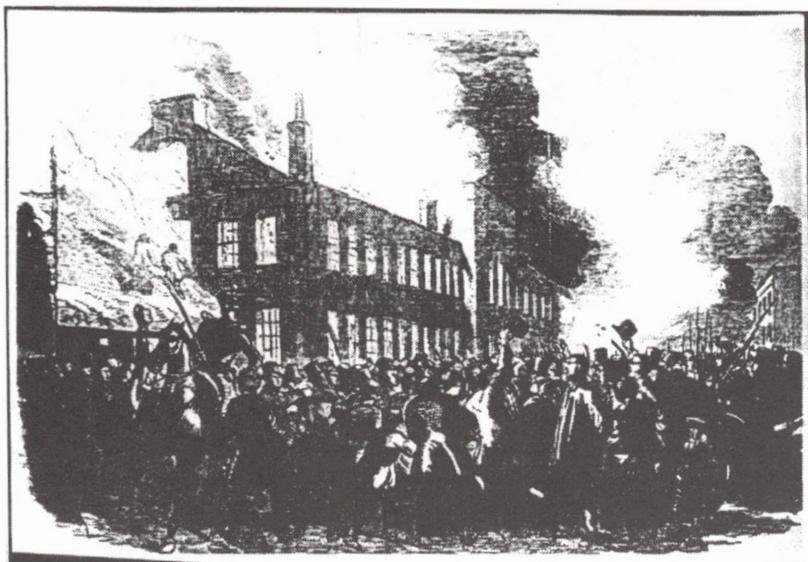
anglophones voyaient dans cette proposition une trahison, mais Elgin réplique en leur rappelant qu'une loi semblable avait déjà été adoptée pour l'ancien Haut-Canada et qu'il serait équitable, afin de connaître la liberté politique, d'accorder le même privilège à l'ancien Bas-Canada.

Le 1<sup>er</sup> mars 1849, le gouverneur Elgin écrit au secrétaire d'État aux Colonies pour lui faire part de la situation politique prévalant à Montréal. Il déclare que seule l'union des provinces du Haut et du Bas-Canada, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse pourrait assurer la sécurité des intérêts britanniques en Amérique du Nord. Sa suggestion ne se verra toutefois concrétiser qu'au moment de la Confédération en 1867 (ill. 14).

La décision de Lord Elgin avait provoqué la furie des protestataires qui se rassemblèrent, le 25 avril, au Champ-de-Mars. Les discours en-



III. 14



III. 15 – Le 25 avril 1849, l'Hôtel du Parlement à Montréal est incendié par les émeutiers. (Coll. ANC)



III. 16

flammés des orateurs se succèdent et ceux-ci réclament la démission du gouverneur général. Soudain, des cris annoncent que le Parlement est la proie des flammes (ill. 15). La foule s'y dirige en toute hâte pour appuyer les émeutiers. De leur côté, les sapeurs francophones combattent énergiquement l'élément destructeur, mais sans réussir à le maîtriser.

Parmi les bâdauds, on retrouve un personnage qui allait devenir l'un des hommes les plus célèbres du pays. Il a pour nom Sandford Fleming (ill. 16). À cette époque, Fle-

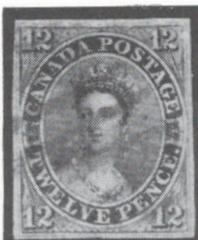
ming était à Montréal pour des raisons académiques (afin de se conformer à la nouvelle loi obligeant les arpenteurs étrangers à suivre des cours d'appoint). Ces cours avaient justement lieu dans la salle de l'Assemblée législative. Après avoir réussi ses examens, Fleming est convoqué au Parlement ce même 25 avril. À son arrivée sur les lieux, il ne peut que constater le désastre. Immédiatement, Fleming pense à l'immense peinture représentant la reine Victoria dans sa robe de couronnement, suspendue au mur de la salle du Conseil législatif. Fleming avait eu l'occasion à maintes occasions d'admirer cette œuvre de John Partridge. N'écoutant alors que son courage et faisant fi du danger, Fleming se précipite à l'intérieur de l'édifice pour soustraire la toile des flammes. Il réussit, avec l'aide de quelques amis, à pénétrer dans la salle du Conseil et à trans-

porter le tableau à l'extérieur. Il retire la peinture de son cadre, la roule soigneusement et l'emporte chez lui. Le lendemain matin, Fleming retourne à Toronto avec le portrait de la reine. Durant les deux années qui suivirent, la peinture demeura en sa possession.

En 1851, James Morris, le *Postmaster General*, désire doter le pays de sa première émission de timbres-poste. Il fait alors appel à Fleming, qui lui dessine quelques modèles. Après discussions, on convient que l'émission sera composée de trois vignettes: la première montrant le castor; la seconde, l'effigie du prince Consort; et la troisième, destinée à affranchir le courrier pour l'étranger, l'effigie de la souveraine. Se souvenant qu'il a toujours en sa possession le portrait de sa Majesté, Fleming suggère de s'en servir pour illustrer le timbre projeté de 12 pence. Il semble que sa suggestion de fut pas retenue, car le timbre (ill. 17) a été réalisé à partir de l'œuvre originale de Chalon.

Mais revenons au siège du Parlement, en ce 25 avril 1849. L'émeute n'a pas eu seulement pour conséquence son transfert à Toronto, mais elle a également causé des pertes irréparables aux archives gouvernementales et à la bibliothèque qui contenait plusieurs milliers de volumes, dont une précieuse collection d'ouvrages rares sur l'Amérique. Tout a été réduit en cendres. Le lendemain, 26 avril, l'Assemblée reprend ses activités au marché Bonsecours (ill. 18), sous la protection des militaires.

Cette solution ne sera toutefois que temporaire, car, le 8 mai suivant, l'Assemblée emménageait dans la grande salle du *Free Mansons Hall*, un théâtre de la place Dalhousie (ill. 19). Durant ce temps, plusieurs assemblées de citoyens mécontents eurent lieu et l'agitation devint telle que l'Assemblée dut suspendre la session le 30 mai 1849. C'est au cours de cette même année que George-Étienne Cartier débuta sa carrière de politicien (ill. 20). Il



ILL. 17



ILL. 18



ILL. 20



ILL. 19 – Le 8 mai 1849, l'Assemblée du Canada-Uni emménage dans la grande salle du *Free Mansons Hall*, à Montréal. (Coll. ANC)

avait été élu député à l'Assemblée lors de l'élection complémentaire dans le comté de Verchères. Il se manifesta en votant en faveur de la loi indemnisant les victimes de la Rébellion. Il sera aussi à la tête d'une pétition constituant une déclaration de loyauté envers la Grande-Bretagne. En outre, Cartier s'opposera farouchement à ceux qui favorisaient l'annexion aux États-Unis.

D'ailleurs, parmi ses plus redoutables adversaires, on retrouvait John Abbott (ill. 21), l'un des signataires en octobre 1849 du manifeste annexionniste, proposant l'union avec les États-Unis. Abbott, on s'en souvient, devint premier ministre du Canada en 1891-92. Alexander Tiloch Galt était un notable montréalais qui fut également l'un des signataires du manifeste. Galt apparaît sur deux timbres canadiens, émis respectivement en 1917 et en 1927, représentant les Pères de la Confédération, une œuvre du peintre Robert Harris (ill. 22). Sur le tableau, on retrouve éga-



ILL. 21



ILL. 22

lement trois autres personnalités ayant joué un rôle politique important alors que le Parlement du Canada-Uni était situé à Montréal: Macdonald, Cartier et Brown.

Quelques mois plus tard, l'Assemblée se rend à l'évidence que Montréal ne peut répondre au titre de capitale et demande au gouverneur général de transférer la légis-

lature à Toronto jusqu'à la fin de la session, puis à Québec pour les quatre prochaines années. Le système d'alternance sera observé jusqu'en 1867, alors qu'Ottawa deviendra la capitale permanente du pays.

## **DOCUMENTS PRODUITS PAR L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE**

Parmi les documents produits par les différentes législatures au cours des années, ceux concernant les activités postales demeurent une source importante pour tous ceux s'intéressant à cette facette de notre histoire.

38

Les parlementaires étaient souvent appelés à intervenir ou à légiférer sur des projets de loi concernant le transport du courrier, l'établissement des routes postales, l'ouverture des bureaux de poste, les nominations et les émoluments des responsables. Ces documents se retrouvent généralement en appendice des volumes de l'Assemblée législative. Nous vous présentons ici (ill. 23) quelques-uns des documents imprimés par ordre de l'Assemblée qui siégeait alors au Marché Sainte-Anne. Il est à remarquer que les dates mentionnées sont celles des premières journées de la première session du Parlement à Montréal.

D'autres documents, comme les correspondances, montrent également le rôle joué par les parlementaires. L'illustration 24 fait voir une lettre de Richard Burnaby Mathison, postulant au titre de maître de poste de Pointe à Cavagnol, adressée au secrétaire provincial, Dominick Daly. L'illustration 25 nous fournit un autre exemple de l'implication d'un membre élu de l'Assemblée législative. Il s'agit d'un document signé par Jean-Baptiste Mongenais, marchand de Rigaud et ardent patriote, qui fut élu en 1848. Cette lettre fait état de son influence pour mousser la candidature de A.W. Charlebois au titre de maître de poste de Rigaud. À remarquer que la lettre est, cette fois,

8 Victoriae.

## **Appendix (I.)**

A. 1844-5.

Appendix  
(I.)

**RETURN** to an Address of the Legislative Assembly to His Excellency the Governor General, bearing date the 17th October, 1843, praying that he would be graciously pleased to direct that the Correspondence which has passed between the Home and Provincial Government, respecting the Post Office Department in this Province, or of British North America, and also of the United States of America, relative thereto; or any other information upon the same subject which His Excellency may deem necessary and please to communicate, may be laid before the House; and also, Quarterly Statements, shewing the gross amount of Receipts and Expenditures of the said Department in this Province, from the 5th day of January, 1841, to the 5th day of January, 1843, the amount of Receipts derived from the Letter Postage, and also the amount of Newspaper and Pamphlet Postage, stated separately, with the amount of perquisites arising from the latter description of postage, during the same period, to the Deputy Post Master General of this Province, or to his deputies, separately stated; and also the amount of postage charged to and paid out of the Provincial Funds of this Province, stating the amount by each department, separately, during the same period; also, any information relative to the Commission of Post Office Enquiry, referred to from the Throne in the opening Speech of the First Session of the present Parliament; and further a statement of the Salaried Officers in the said Post Office Department of this Province, the amount thereof separately, and from what part of the funds thereon paid—whether from the aggregate of Letter or Newspaper and Pamphlet Postage, naming the Officers in each Office, and the amount actually paid to each, or any other allowance to each for Office Rent, Stationery or otherwise—and further, if any thing has been done to alter, augment or reduce the present Rate of Postage, and if so, what the nature of such alterations is, and the grounds or authority by which the same has been done.

By Command

D. DALY,  
*Secretary*

Secretary's Office,  
Montreal, 29th November, 1844.

III. 23

8 Victoria.

## Appendix (I.)

A. 1844-5.

**Appendix  
(I.)**

No. 4.—**RETURN OF THE EMOLUMENTS**, including Salary, Allowances and Perquisites of all paid Officers in the Post Office Department, in Canada, accruing between the 8th April, 1841, and the 5th January 1813, inclusive, being seven quarterly periods, (separately stated,) with the names of the said Officers showing also the funds from which the emoluments are derived.

This Return furnished by command of His Excellency, the Governor General, per Mr. Secretary Daly's Letter to the Deputy Post Master General, dated the 21st October, 1843.

(For the use of the Legislative Assembly.)

Name.	Appointment.	Quarter.	Salary Currency.	Allowance for Stationery.	Commission on U. S. Stamps	Newspaper Privileges.	Special Allowance.
T. A. Stayner	O. P. M. General	July, 1841	£ 100 0 0	£ 0 0 0	£ 6 4 4	£ 69 1 3	£ s. d.
		October,	150 0 0	9 0 0	69 4 10	74 1 1	
		January, 1842	150 0 0	9 0 0	65 13 0	74 10 3	
		3 quarters	£450 0 0	37 0 0	228 7 10	2100 2 8	
		April, 1842	150 0 0	9 0 0	85 2 6	500 2 6	
		July, "	150 0 0	9 0 0	80 10 0	754 11 4	
		October, "	150 0 0	9 0 0	87 4 6	758 12 21	
		January, 1843	150 0 0	9 0 0	84 12 8	793 3 43	
	One year ending	31st Jan'y, "	800 0 0	36 0 0	300 18 6	3185 14 7	
					Travelling Allowance.	Mileage.	
					£ 6 4	£ s. d.	
					115 15 0	53 4 2	
					87 0 4	12 0 0	
					86 14 0	15 8 0	
		3 quarters	£135 0 0	....	268 7 0	100 3 2	
		April, 1843	45 0 0	....	....	....	115 4 0
		July "	45 0 0	....	10 7 7	24 14 4	70 4 0
		Oct.	45 0 0	....	....	....	62 16 0
		Jan. 1843	45 0 0	....	....	....	88 16 0
	One year ending	31st Jan'y. 1843	£180 0 0	....	16 2 7	24 14 4	351 0 0

III 23

adressée au nouveau secrétaire provincial, R.B. Sullivan. De nombreuses autres pièces pourraient être produites, mais celles-ci suffisent à démontrer la part active prise par les membres de l'Assemblée législative en matière postale.

**MARQUE OVALE DE  
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE**

Depuis l'acte constitutionnel de 1791 jusqu'à la Confédération en 1867, le pays était gouverné par deux législatures: le Conseil légis-

APPENDIX TO THE FOURTH VOLUME  
 OF THE  
**JOURNALS**  
 OF THE

**LEGISLATIVE ASSEMBLY**

OF THE  
**PROVINCE OF CANADA.**

FROM THE 28<sup>TH</sup> DAY OF NOVEMBER, 1844, TO THE 29<sup>TH</sup> DAY OF MARCH, 1846,

BOTH DAYS INCLUSIVE.

AND IN THE EIGHTH YEAR OF THE REIGN OF OUR SOVEREIGN LADY

QUEEN VICTORIA

BEING THE FIRST SESSION OF THE SECOND PROVINCIAL PARLIAMENT OF CANADA.

SESSION, 1844-5.

*Printed by the Order of the Legislative Assembly.*

III. 23

Montreal 17<sup>th</sup> October 1846

17336

I have the honor to enclose a memorandum to  
 the Honorable Collector of the Post Office at the Post Office in Montreal,  
 in the County of Lavaltrie, and I further beg leave to say  
 that should any further information be required of me that I am  
 per the enclosed at Messrs Robertson Mather & Co in this City  
 I have the honor to be

do

Our Agent at Lavaltrie

R. Matheson,

To the Honorable  
 G. Daly  
 Civil Secretary to the  
 Montreal

III. 24

latif, formé de personnes nommées par le gouverneur général et sous son contrôle, et l'Assemblée législative, formée de personnes élues par la population. Chacune possédait sa propre marque qu'elle apposait sur sa correspondance.

La première marque au Canada remonte à 1849 et fut utilisée par l'Assemblée législative alors que le Parlement était situé au Marché Sainte-Anne, à Montréal (ill. 26). Cette marque ne peut toutefois pas être considérée comme une véritable marque postale, car l'édifice ne possédait pas de bureau de poste officiel. Il s'agit plutôt d'une marque identifiant l'expéditeur, probablement apposée par un préposé au courrier.

39

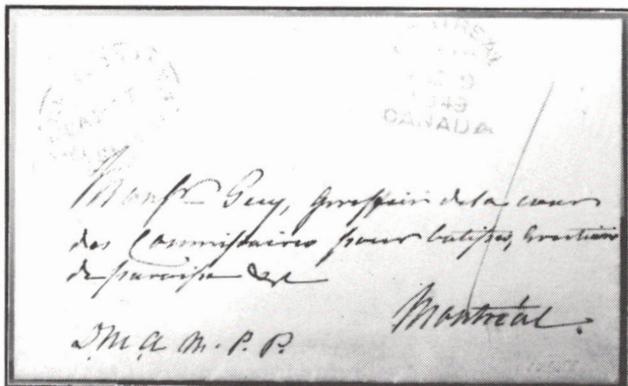
La marque ovale renferme uniquement l'inscription *LEGISLATIVE/CANADA/ASSEMBLY*. En observant la marque du type « pierre tombale » (expression donnée en raison de sa ressemblance avec les monuments funéraires), apposée au bureau de poste de Montréal, on remarque que le pli fut posté et oblitéré le 9 février. Comme cette date est également la plus hâtive connue, et que le Parlement fut incendié le 25 avril, on peut en déduire que ce pli fut expédié dix semaines avant sa fermeture. Cette courte période d'utilisation de la marque permet ainsi de croire à une certaine rareté.

Les dimensions de cette marque ovale sont de 33X25mm; elle appartient au type 1 et on la retrouve seulement en vert. Malheureusement, le peu de copies connues ne nous permet pas d'en faire une étude approfondie. De plus, nous ignorons si le cachet a pu être épargné des flammes et s'il en existe seulement un ou plusieurs exemplaires. Nous savons toutefois que cette marque a été utilisée jusqu'en 1866. Outre celle de Montréal (1849/ type 1/vert), on la retrouve sur des plis provenant des différents endroits où fut situé le Parlement, soient Toronto (1850-51/type 1a/ bleu), Québec (1852-55/types 1b et

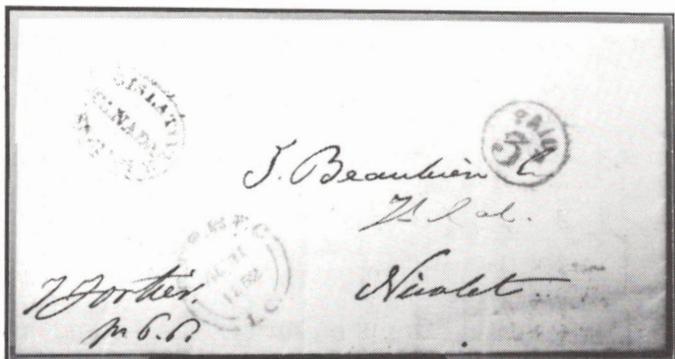
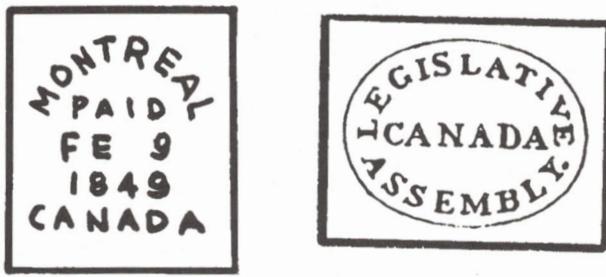
1c/bleu ou noir) et Ottawa (1866/types 1d noir et 1e rouge).

Pour terminer, nous vous présentons un autre pli montrant la même marque ovale de l'Assemblée législative, mais cette fois en provenance de Québec (ill. 27). L'oblitération du type double cercle interrompu de Québec indique la date du 31 août 1852, soit treize jours après l'ouverture du Parlement dans l'édifice du Palais épiscopal (19 août 1852). Il s'agit de la marque du type 1b de couleur bleue.

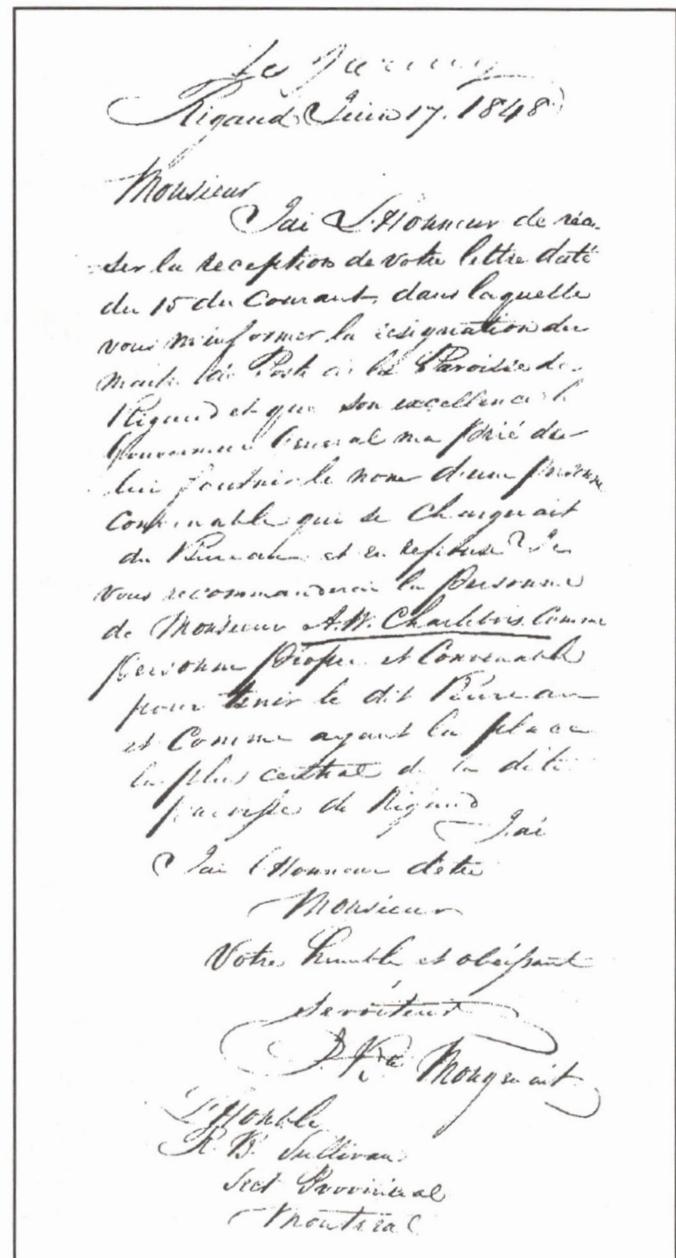
40



III. 26 – Enveloppe expédiée par un membre de l'Assemblée législative du Canada-Uni, siégeant au Marché Sainte-Anne. La marque ovale de l'Assemblée, de couleur verte, a été apposée deux mois et demi avant l'incendie du Parlement. [Coll. de l'auteur.]



III. 27 Autre marque, de couleur bleue, de l'Assemblée législative, en provenance de Québec. L'Assemblée siégea au Palais épiscopal de 1852 à 1855. [Coll. de l'auteur.]



III. 25 La lettre (non corrigée !) du député J.-B. Mongenais se lit comme suit:

«Rigaud Juin 17, 1848  
Monsieur  
J'ai l'honneur de récuser la réception de votre lettre daté  
du 15 du courant, dans laquelle vous m'informer la resignation du  
Maître de Poste de la Paroisse de Rigaud et que son excellence le  
Gouverneur General m'a prié de lui fournir le nom d'une personne  
convenable qui se chargerait du Bureau et en reponse je vous  
recommanderai la personne de Monsieur A.W. Charlebois comme  
personne propre et convenable pour tenir le dit Bureau et comme  
ayant la place la plus central de la dite paroisse de Rigaud  
J'ai l'honneur d'être  
Monsieur  
Votre humble et obéissant  
Serviteur  
J. Bte Mongenais

L'Honorable  
R.B. Sullivan  
Sect. Provincial  
Montreal»